L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISÈRES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

LE GUET-APENS.

XVI.—Suite.

Au dehors la pluie tombait, le vent soufflait plaintivement.

—Par ici, monsieur, par ici! cria le faux Martois en se montrant, le verre à la main, sur la porte du cabinet.

Léonard entra.

—Le temps seulement d'achever la bouteille, et je suis à vous, dit le scionneur. Vous boirez bien un verre de vin?

Habitué aux façons des ouvriers, et craignant peut-être de blesser son guide s'il refusait sa politesse, Léonard accepta le verre qu'on lui offrait; mais il ne fit que l'approcher de ses lèvres.

—Est-ce que vous ne trouvez pas le vin bon, demanda l'endormeur.

—Si, si, répondit le bijoutier.

Les deux bandits se mirent à causer, en essayant d'engager dans la conversation Léonard, qui observait et se taisait.

A un moment donné et sur un signe de l'endormeur, Périzel laissa tomber son verre. En allant en chercher un autre à la cuisine, il poussa sournoisement la fille de Bosco qui tomba en criant comme une possédée.

Léonard tourna la tête pour voir ce qui se passait.

Furnais profita de l'occasion et versa précipitamment dans le verre du bijoutier le contenu d'un tout petit flacon qu'il tenait caché dans la paume de sa main.

Cette opération accomplie avec une dextérité qui dénotait une grande expérience, l'endormeur jeta un rapide coup d'œil sur la physionomie de Léonard.

Elle était toujours impassible.

Il n'avait rien vu.

—A votre santé! dit le faux Martois en remplissant les verres, que les trois hommes choquèrent de nouveau.

Pour ne pas froisser ses compagnons, Léonard vida le quart de son verre; puis il regarda Périzel-Martois comme pour lui demander s'il était prêt à partir.

Il y eut un instant de silence. Les deux bandits se consultèrent du regard. L'œil calme et perçant du bijoutier les mettait mal à l'aise. Ils sentaient qu'il était sur ses gardes et n'osaient donner le signal convenu pour appeler leurs complices.

—Pendant qu'ils descendront l'échelle, pensait le scionneur, ce gaillard-là aura le temps de filer. Si seulement Célestin était dans la cuisine...., il pourrait lui barrer le passage.

—Voyons, dit Léonard, partons-nous? Il est onze heures, et il faut que je sois levé de bonne heure demain matin.

—Tout de suite, répondit Périzel, auquel il vint une idée; je vais chercher un sac que j'ai laissé là-haut, et nous filons.

Il monta au premier étage par l'escalier de la grande pièce et appela ses complices à demi-voix.

Il leur expliqua la position.

Il fut convenu que Célestin et Ambroise le roulctier descendraient dans la cuisine, afin qu'au sortir du cabinet Léonard se trouvât pris entre deux feux.

Le scionneur redescendit avec le premier sac qui lui tomba sous la main.

Voyant aux yeux du bijoutier que le narcotique commençait à produire son effet, il prolongea le plus longtemps possible ses adieux à Ambroise Furnais. Enfin sur un signe de celui-ci, il trinqua une dernière fois en disant à haute voix:

—Eh bien! c'est entendu. En avant les amis!

En même temps, l'endormeur et lui éteignirent la chandelle et se jetèrent sur Léonard. Quoique déjà sous l'influence soporifique du datura, Léonard saisit le scionneur à la gorge et lui frappa la tête contre le mur avec tant de violence, que le misérable resta étourdi. Au même instant, Bouton-de-Rose et le roulctier arrivèrent, l'un par l'échelle, l'autre par la cuisine et se ruèrent sur Léonard. Quant au petit horloger Firmin, il se tenait à l'arrière-garde, suivant son habitude.

Ecrasé par le nombre, privé d'ailleurs de ses forces et de son énergie par l'action du narcotique, Léonard fut bientôt terrassé et garotté.

Bouton-de-Rose aurait tué immédiatement son ennemi si on ne l'avait retenu. On eut mille peines à lui faire comprendre qu'on avait monté toute cette affaire dans un but plus important que de lui procurer le moyen de satisfaire sa rancune.

Il s'agissait maintenant de transporter Léonard, désormais tout à fait endormi, dans une carrière voisine, que les bandits avaient choisie pour s'y réfugier, parce qu'elle contenait plusieurs galeries depuis longtemps délaissées. Quelques centaines de pas séparaient à peine les bandits de l'endroit par lequel ils comptaient s'introduire dans les souterrains, mais le sol, émaillé de fondrières et de tas de pierres, offrait maintes difficultés. Puis il fallait encore avoir soin de ne pas éveiller l'attention des gardiens de la carrière qui veillent la nuit à l'entrée des principales ouvertures. Ces derniers auraient pu s'opposer à l'entrée des bandits ou prévenir la police s'ils avaient aperçu quelque chose de suspect.

Grâce aux précautions prises par Périzel, qui connaissait parfaitement les carrières, les quatre coquins parvinrent à gagner leur retraite. Précédés par Périzel, qui servait de guide et d'éclaireur, ils arrivèrent jusqu'au cul-de-sac où la veille ils avaient complôté le coup qu'ils venaient d'exécuter.

Ils laissèrent tomber leur prisonnier sur le sol humide et reprirent haleine.

—Mes enfants, leur dit Périzel, faut pas croire que vous allez rester ici.

—Pourquoi pas? demanda Bouton-de-Rose.

—Parce qu'il nous arriverait un tas de goujeurs qui connaissent cet endroit et qui nous enumereraient. C'est pas la peine de nous mettre cinquante pour partager le butin, n'est-ce pas?

—Il a raison, dit Mathieu Furmais l'endormeur —dans un argot que nous cessons d'employer, pour ne pas effaroucher les oreilles délicates de quelques unes de nos lectrices; — marche devant, mon vieux, nous te suivrons!

Ils reprirent Léonard, et toujours précédés de Périzel, ils pénétrèrent plus profondément encore dans le souterrain.

—Là, dit le scionneur en s'arrêtant. Du diable si on vient nous relancer jusqu'ici! Nous pouvons causer tranquillement et voir un peu ce qu'il y a dans la poche de notre homme.

Le roulctier Ambroise Palonge avait déjà commencé à fouiller Léonard.

Outre quelques objets insignifians, on trouva sur le bijoutier un portefeuille, trois clefs dont une grande et deux petites, l'argent que nous l'avons vu prendre dans le coffre-fort, un poignard et un revolver.

Chacun des bandits ayant envie de posséder l'une ou l'autre de ces deux armes, une querelle s'engagea.

—Voyons, dit [illegible] ne perdons pas de temps. Quand le [illegible] parfaitement plumé, [illegible] plumes.

C'est vrai, [illegible] Firmin Blairzot.

Voici le [illegible] simplifiera singulièrement [illegible] le scionneur en [illegible] (il désignait la plus [illegible] de la chambre.

On dit Firmin après l'avoir examinée.

[illegible] vent ouvrir la boite [illegible].

[illegible] Périzel, il faut que ce Léonard écrive un petit mot à son concierge..... Et encore non, il n'y a même pas besoin de ça..... Puisque Firmin est de la maison, il n'a qu'à monter tout bonnement comme s'il rentrait chez lui. Au lieu d'entrer dans sa chambre, il se faufilera dans celle de Léonard.

—Voilà! dit le roulctier.

—Seulement, reprit l'endormeur, qui nous garantit qu'il ne se sauvera pas avec le magot?....

—C'est juste, fit Bouton-de-Rose.

—Eh bien, s'écria Blairzot avec humeur, envoyez en un autre, alors.

Un autre n'aura pas les mêmes avantages que toi.

—Si j'y vais, je veux double part.

—Et pourquoi ça, mon petit?

—Dame! c'est moi qui ai fourni les indications, et il me faudra encore faire toute la besogne.

—Jusqu'à présent tu ne t'en es guère mêlé, dit Célestin. Tu as trop peur de recevoir quelque atout.

Après une courte discussion, voici ce que décidèrent les bandits.

Périzel et Firmin Blairzot partiraient ensemble. Le scionneur resterait dans la rue, tandis que Blairzot, feignant de rentrer chez lui, pénétrerait chez le bijoutier à l'aide des clefs trouvées sur ce dernier.

On agita ensuite la question de savoir ce qu'on ferait de Léonard. Nous n'avons pas besoin de dire que sa mort était déjà décidée. La seule question était de savoir si on le tuerait tout de suite, ou si l'on attendrait le retour de Périzel et de Blairzot.

Célestin et Blairzot penchaient pour qu'on se délivrât immédiatement d'un témoin aussi dangereux, Blairzot surtout, que sa lâcheté rendait encore plus cruel. Mais leurs complices ne furent pas de cet avis.

—On ne sait pas ce qui peut arriver, dit Périzel. Supposez que ces clefs ne soient pas les bonnes, ou qu'elles ne marchent pas, ou qu'on ne laisse pas entrer Firmin, peut-être aurons-nous encore besoin de ce Léonard. Il faut tout prévoir, enfin. Dans cet endroit, où personne n'oserait pénétrer, sous notre garde et garrotté comme il l'est, il n'y a pas de danger que Léonard s'échappe.

—D'ailleurs, ajouta Furnais, l'endormeur, qui sait si nous n'en pourrons pas tirer quelques renseignements pour d'autres bonnes affaires chez son patron ou chez quelque richard?

—C'est une idée, ça, dit Périzel. T'as une fameuse tête, va, toi!

—Chut! dit Blairzot, écoutez.

Les bandits firent silence et prêtèrent l'oreille.

—Je n'entends rien, dit Bouton-de-Rose.

—Ni moi, murmura le roulctier.

—Ce capon de Firmin a toujours peur, grommela Bouton-de-Rose.

—Qu'y a-t-il enfin? demanda Périzel.

—Il me semble qu'on a marché.

—De quel côté?

—Par là, répondit Firmin en désignant le côté opposé à celui par lequel ils étaient entrés dans le souterrain.

Périzel et Célestin se dirigèrent de ce côté; de temps en temps ils s'arrêtaient pour écouter.

Ils n'entendirent que ces bruits indéfinissables de la nuit, qui ont quelque chose de si mystérieux et de si lugubre.

Ils arrivèrent ainsi à un endroit fort humide. L'eau suintant de la voûte avait formé une sorte de petit lac qui barrait presque entièrement le passage.

—N'allons pas plus loin, dit Périzel, ce serait trop dangereux, nous tomberions en plein dans la moutarde.

On appelle ainsi les endroits où les eaux stagnantes mélangées de détritus de tout genre forment une sorte de marécage souterrain, dont la surface solide en apparence, ne laisse deviner ni les dangers ni la profondeur. Les ouvriers eux-mêmes, malgré leurs lampes, sont quelquefois victimes de ces perfides endroits. Aussi le cri bizarre de: "Un homme dans la moutarde!" produit-il la même impression de terreur que celui de: "Un homme à la mer!" à bord d'un navire, ou le cri: "Au feu!" dans une manufacture.

—J'en suis pourtant bien sûr d'avoir entendu marcher, murmura l'horloger.

—Bon! fit Périzel, tu es comme les lièvres de la forêt de Chantilly, qui se sauvent quand il passe du monde dans celle de Villers-Cotterets. Tu as entendu l'eau qui tombait, ça m'est arrivé plus d'une fois, va. Il y a comme ça un tas de bruits auxquels il faut s'habituer, et qui, les premiers jours, vous donnent froid dans les os.

Tandis qu'ils revenaient sur leurs pas, Bouton-de-Rose ne pouvait résister au plaisir de triompher grossièrement de son ennemi, avait commencé à railler et à insulter Léonard, qui, bien qu'à demi réveillé par la fraîcheur de la caverne, fuguait toujours de dormir.

—Laissez le donc tranquille, dit le scionneur en levant les épaules. Viens ça, toi! ajouta-t-il en poussant Firmin.

—Je suis prêt, murmura l'autre en déguisant sa voix, à cause de Léonard.

—Voilà que le poltron, dit Périzel, qui, grâce à son expérience dans le crime, agissait un peu comme le chef de la petite bande.

—Sois tranquille, va, répondit Bouton-de-Rose, je m'en charge, moi.

—Et moi aussi, ajoutèrent l'endormeur et le roulier.

Le scionneur et l'horloger s'éloignèrent.

Le bruit de leurs pas se perdit dans le lointain.

Bouton-de-Rose et le roulctier, qui, comme la plupart des gens de leur espèce, ne pouvaient rester longtemps sans boire et sans fumer, avaient eu soin de se pourvoir de quelque liquide chez le père Bosco.

Après avoir vérifié de nouveau la solidité des liens de leur prisonnier, les trois bandits allumèrent leurs pipes et se mirent à boire.

L'endormeur tira de sa poche un jeu de cartes graisseuses, qui lui avait servi plus d'une fois à dépouiller quelque paysan dans les foires de village ou quelque ouvrier de la banlieue de Paris. Il proposa à ses camarades une partie, que ceux-ci acceptèrent avec empressement.

Ils s'assirent les jambes croisées comme les tailleurs et placèrent entre eux la petite lanterne sourde que Périzel leur avait laissée.

Vu ses dimensions, ainsi que l'opacité et la saleté du verre, elle les éclairait, si peu, qu'ils étaient obligés de placer leurs cartes dans le rayon restreint de la lumière. La position n'était pas commode, mais les trois rôdeurs de nuit n'étaient pas gâtés sous le rapport de leurs aises.

Au bout d'une demi-heure, les émotions du jeu et les discussions continuelles des trois coquins absorbèrent si bien leur attention, qu'ils en oublièrent leur prisonnier. Comme il était solidement garrotté et sous l'influence d'un narcotique qui devait le tenir endormi pendant plusieurs heures, d'après ce qu'avait annoncé Mathurin Furnais, il n'y avait pas à s'inquiéter de lui.

Ainsi que nous l'avons vu, Léonard n'avait bu que le quart de son verre. Quoique le narcotique eût produit son effet, le sommeil de Léonard n'avait pas eu la durée sur laquelle comptait l'endormeur. L'eau qui suintait de la voûte sur la figure du prisonnier, les angoisses de sa position, et par-dessus tout cette énergie morale dont l'action se retrouve en tout, étaient cause que Léonard s'arracha à sa torpeur au bout de deux ou trois heures tout au plus.

De sa place obscure à l'extrémité du cul-de-sac contre les parois duquel il s'appuyait, Léonard distinguait parfaitement les trois joueurs, qui, eux, ne pouvaient le voir.

Comme tout prisonnier, il se creusait la cervelle pour trouver quelque moyen de s'échapper, mais c'était en vain. Une corde passée autour de ses deux chevilles, et serrée au point de le faire cruellement souffrir, l'empêchait de remuer les jambes. Une autre corde entourant ses poignets, et faisant ensuite le tour de sa taille, lui tenait les mains liées derrière le dos.

Vainement essaya-t-il d'employer la force herculéenne dont l'avait doué la nature.

Les cordes, solides et nouées par des mains habiles, ne cédèrent pas.

Tout à coup, il sembla au bijoutier qu'il entendait à côté de lui et comme dans la muraille un bruit analogue à celui d'une respiration. Il écouta plus attentivement. Bientôt il lui sembla qu'on murmurait.

—Par ici! par ici!

Il se traîna vers l'endroit d'où partait cette voix en rampant comme une couleuvre.

A ce moment, la fin d'une partie fut cause que les bandits songèrent à leur prisonnier.

—Tonnerre du diable! où est-il donc passé? s'écria Célestin, qui ne le vit plus sur le banc.

Ils se levèrent précipitamment.

—Tiens! le voilà qui nage sur le dos, s'écria le roulctier, il aura glissé sur le banc.

—Faut voir, faut voir, dit l'endormeur.

Bouton-de-Rose et lui s'approchèrent de Léonard.

—Il n'y a pas de danger qu'il se sauve! dit Bouton-de-Rose.

Pour plus de sûreté, cependant, ils s'installèrent juste au milieu de l'étroit passage qui faisait communiquer le cul-de-sac avec la galerie par laquelle ils étaient entrés.

Malgré l'anxiété qui faisait bouillonner son sang, Léonard eut la patience de leur laisser reprendre leur jeu.

Bientôt il remonta sur le banc, et parvint à se dresser à demi sur ses jambes pour rapprocher son oreille de la bouche de son interlocuteur inconnu.

Ses yeux, habitués à l'obscurité, distinguèrent enfin une sorte de trou ou d'excavation situé à deux ou trois pieds au dessous du sol.

La voix venait évidemment de cet endroit.

Léonard essaya de se mettre debout pour s'en rapprocher encore plus. On ne saurait croire combien il lui fallut de courage et de patience pour y parvenir.

(A continuer)

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER, Excepté le dimanche.

Départ, JEUDI, 20 septembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf LOUISE, en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune. 20 sept

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.— Ligne de Morgan.

Départ, SAMEDI, 22 septembre, à huit heures du matin. Passage pour Galveston $15.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes, MORGAN, commandant John Y. Lawless, partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, coin Camp et Commune. 19 sept

MATAMOROS.

Partira le samedi, 22 sept., à 8 heures A. M., Steamer anglais, en fer et à hélice, "FISANO," J. THORNHAM, Capitaine.

Pour fret ou passage, s'adresser à EDM. J. FORSTALL & SONS. No 30, rue Carondelet. 18 sept

BATEAU DU LAC.

Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours Pour Covington, le lundi, le mercredi et le vendredi.

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit:

TOUS LES JOURS (excepté le samedi et le dimanche) à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le SAMEDI le départ aura lieu à l'arrivée du train de 3 heures P. M., et le DIMANCHE à l'arrivée du train de six heures et demie du matin.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 11½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIGERIO Jr. No 28, rue de Chartres. 24 août—1m

POUR LES STATIONS DE BAINS

DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI ET OCEAN SPRINGS.

Le beau et très rapide marcheur, steamer CAMELIA capitaine W. L. Cozzens, continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit:

Le LUNDI, à six heures et demie du matin, à l'arrivée du train du char Pontchartrain.
Le MARDI, à 9 h., do do do
Le JEUDI, à 9 h., do do do
Le SAMEDI, à 2 h., do do do

Pour revenir, il partira:
Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI matin.
Le LUNDI soir, Le VENDREDI matin.

Le LUNDI le bateau ira directement à Biloxi; il en repartira la même soir, touchant alors à toutes les autres stations.

Prix du passage.......... $4 00.

Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.

Le samedi, on ne recevra positivement plus de fret après l'arrivée du train de midi.

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, 10 rue Carondelet. 14 août

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR......2500 tonneaux		Nelson, comm.
EVENING STAR......2400	"	Knapp, "
GUIDING STAR......2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI.......2200	"	Sumner, "
MERRIMACK.........2200	"	Vanzier, "
HAVANA............2000	"	Furber, "
MONTEREY..........1400	"	Whitman "
MARIPOSA..........1400	"	Quick, "
MATANZAS..........1400	"	
MISSOURI..........1400	"	

Le vapeur MERRIMACK, Partira SAMEDI, 24 septembre 1866, à 8 h. A. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour le vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

WILLIAM CREEVY, agent, 35 rue Carondelet, Nile-Orléans.
C. K. GARRISON, président, Bowling Green, New-York. 15 août

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:
PEREIRE..........Duchesne.......Samedi 22 sept.
VILLE DE PARIS...Surmont........Samedi 6 oct.
EUROPE...........Lemarié........Samedi 20 oct.

Prix du passage en or. Première classe, $130. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

L'assistance médicale ne coûtera rien.

Pour plus d'information s'adresser à GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nile-Orléans, V. PERRILLIAT, 55 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 55, Carondelet. 5 fév

De New-York à Vera-Cruz DIRECTEMENT.

La Compagnie Générale Transatlantique expédiera les vapeurs suivants:

La Tampico, vers le 1er septembre. La Floride, " 1er octobre.

Qui prendront les passages, comme le fret, à des prix modérés.

S'adresser à GEO. MACKENZIE, agent, 58 Broadway. 15 août

A vendre à l'encan le 1er octobre à moins d'une vente à l'amiable avant cette époque.

Le steamer anglais MEXICO, de première classe, en bon état et prêt à prendre la mer. Pour plus d'informations, s'adresser au capitaine, à bord, au pied de la rue Delachaise, 1er District, ou à H. & WALL & CO. Rue Perdidas, No 50. 11 sept—21f

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche, Thibodeauxville, Plaisancourtville, Napoléonville, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires.

Trois fois par semaine, les Mardis, Jeudis et Samedis, à 10 heures A. M.—Part de Donaldsonville, les Mercredis, Vendredis et Dimanches, à 6 heures A. M. montant et descendant le fleuve en plein jour.

Le nouveau et magnifique bateau MITTIE STEPHENS, Maurice Langhorne, capitaine, partira régulièrement comme il est dit ci-dessus, faisant connection avec plusieurs barges à Donaldsonville et prenant du fret pour tous les points du Bayou Lafourche.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou chez les agents, JOHN L. TITUS, 3 rue Tchoupitoulas, COMAUX & SMITH, 2 rue du Canal.

Les expéditeurs seront responsables pour le paiement du fret. 15 sept—1m

---

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 5 heures du soir et tous les Samedis à 10 heures du matin.—Le bateau à vapeur TIB. POWELL, capitaine Jos. Delferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte.—Le bateau à vapeur THOS. POWELL a un soin tout particulier du fret pour la Côte et les passagers y trouveront tout le confort désirable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces. 20 sept—1m

POUR LE HAVRE.

La barque française de première classe et fine voilière, IMPERATRICE CHARLOTTE, capitaine Legoarion, ayant une partie de son chargement engagé, partira vers la fin du mois.

Pour fret, s'adresser à W. E. BUDDENDORFF, 175, rue de la Commune.

Pour passage, ayant d'excellents emménagements pour passagers de 1re ou de 2nde classe, s'adresser à bord, Poteau 35, 2e District. 16 sept

POUR BORDEAUX.

Le navire américain de 1re classe, fin voilier, LISBON, capitaine Curtis, partira vers le 30 courant.

Pour fret ou passage s'adresser à W. E. BUDDENDORFF, 175 rue Commune. 6 sept

Pour la Havane.

La goëlette anglaise Morris, fine voilière et de première classe, capitaine F. A. Frosty. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à F. Sauche, rue de la Vieille-Levée No 229, ou au capitaine, à bord, poteau 28, Deuxième District. 9 sept

POUR LES OPELOUSAS.

Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis H. Kenison, partira pour les Opelousas, Washington, Fort Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau, SAMEDI, 22 septembre 1866, à 5 heures du soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, Rue de la Vieille Levée, No 33.

P. S.—Le J. D. HINDE sera prêt à recevoir le fret, lundi matin, au pied de la rue Conti. 18 sept—5

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine W. H. Kiss, commis Jas. P. Winner, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à M. O. DONOHUE, rue Tchoupitoulas No 2, Ou à CELLOS & GWARTNEY 13, Front Levée. 17 sept—1m Virginius C. Dentzel, agent d'annonces.

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibéria et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Tèche, E. B. Trinidad, capitaine, Eustie Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866.

Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi.

Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à A. B. CHARPENTIER, No 62 rue de la Douane, ou à J. E. CARLIN, No 33 rue Vieille-Levée. 11 août—3m

Pour les Forts, Quartier des Sucres, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Quecant, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant les lundis et jeudis, avant la nuit.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN E. HYDE & CO, No. 113, rue de la Commune. 1er sept—1m

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira MARDI de chaque semaine. 5 sept—1m

POUR GALVESTON ET INDIANOLA, par la voie du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et la baie de Berwick.

Les personnes qui voyagent sont informées que la ligne Morgan de steamship de première classe, en fer, à basse pression et à roues de côté, offrant tous les accommodements de luxe, partiront en rapport direct avec les heures des trains du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Ils partiront de Brashear le lundi et le vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de 8 heures, venant d'Alger.

Le bateau-ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, à 7 heures et demie du matin.

On donnera des checks en numéros pour les bagages d'un bout à l'autre de la route.

Pour le passage ou le fret, s'adresser au bureau du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 69, rue du Canal, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, tous les jours, et le dimanche de 9 heures à midi. G. W. R. BAILEY, Surintendant général. 5août

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des trains—

DE LA VILLE.	DU LAC.
4 h. A. M., char à cheval	5½ h. A. M. char à vapeur
5½ " char à vapeur	6 "
7½ "	8½ "
9 "	9½ "
10½ "	11 "
MIDI	12½ "
2 h. P. M.	1 " P. M.
3 "	3½ "
4 "	4½ "
5 "	5½ "
6 "	6½ "
7 "	7½ "
8 "	8½ "
9 "	10 "

—Arrangement du dimanche.

CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu du char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une ou de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi, à 7 heures du soir.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant départ du convoi.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. PANDELLY, Surintendant. 11—6m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Nile-Orléans, 1er septembre 1866.

DES convois de passagers partent du dépôt, à Alger, tous les matins [les dimanches exceptés] à huit heures et arrivent à Brashear City à midi. Au retour, le convoi part de Brashear City à 1 heure de l'après-midi et arrive à Alger à 5 heures du soir.

Les dimanches et les mercredis matin, un convoi spécial de passagers quittera le dépôt d'Alger pour Brashear et les stations intermédiaires à 6 heures. Le ferry qui se relie à ce convoi part du pied de la rue Ste-Anne à 5 heures et demie.

Le ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, en face de la place Jackson, tous les matins [les dimanches exceptés] à 7 heures et demie, pour se relier au convoi régulier de passagers.

Des billets pour le ferry seront fournis gratis à tous les passagers qui achèteront leurs billets de chemin de fer au bureau de la Compagnie, rue du Canal No 69, ou au bureau, sur le ferry.

On peut se procurer, à des prix réduits, des billets d'excursion à une station, aller et retour.

Des steamers de première classe, allant à la Nouvelle-Ibérie et à tous les ports intermédiaires du Tèche se relient tous les jours [les dimanches exceptés] aux convois de Brashear City.

Le fret est reçu et livré, au débarcadère du ferry du chemin de fer, au pied de la rue Ste-Anne, tous les jours [les dimanches exceptés], pour toutes les stations et du chemin de fer, au pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à tous les points sur le Bayou Tèche. Le fret sera également reçu et livré au dépôt d'Alger.

G. W. R. BAYLEY, Ingénieur en chef et surintendant-général. 3 sept

Bureaux de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane. Coin Commune et Carondelet.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 septembre 1866.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, LUNDI, 24 courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire. 10 sept—15 f

Vins, Cognac, Huile, Sardines, &c.

UN bel assortiment de Vins en barriques et en Caisses—Huile d'Olive marques Plagniol & Buccigalupi, en grandes et 1/2 bouteilles, Cognac en 1/4 et 1/8, marque Lampuy, A. Buche & Co, Vermouth, marque N. P. & Co Fratelli Cora, Turin, Sardines de différentes marques en 1/2 et 1/4 boîtes, conserves, &c.

A vendre par PIAGGIO FRERES, 62—64, rue de la Vieille Levée. 13 sept—6f

A ceux que cela concerne.

LES SOUSSIGNÉS ayant appris que de la poudre avariée mise dans des barillets de la Poudre Orientale et recommandée aux acheteurs comme le véritable article, est journellement offert à des prix réduits, ils annoncent qu'ils sont autorisés, en leur qualité de seuls agents de la Compagnie connue sous le nom de "Oriental Powder Company," à intenter des procès en dommage à tous ceux qui, à partir d'aujourd'hui, continueront à se servir de la marque de la Compagnie.

RANLETT & BENNER, Seuls agents de l'Oriental Powder Company, Rue de la Commune No 58. Nouvelle-Orléans, 29 août 1866. 29 août—1m

Dr. SABOURIN, 166, DOUANE, ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE; 24 juin—3m

AVIS SPECIAL.

LES soussignés, reconnaissants du bienveillant appui qui leur a été accordé jusqu'ici, ont l'honneur d'annoncer au public qu'outre les ventes de propriétés foncières, les ventes à l'encan et les opérations de courtage dont ils se chargent, ils consacreront une attention spéciale à l'achat et à la vente de billets hypothécaires de la ville, d'actions de banques, de scrip d'assurance et autres valeurs locales.

Les capitalistes qui cherchent à faire de bons placements verront l'avantage que leur offre notre expérience et l'étendue de nos affaires,—et ceux de nos clients qui auraient des propriétés à vendre ou seraient obligés d'offrir leurs billets hypothécaires, trouveront le même avantage dans les facilités que nous avons d'obtenir les capitaux. Nous nous proposons, lorsque commencera la saison d'affaires, d'annoncer toutes les semaines des ventes à l'encan de ces dernières valeurs, mais nous ne vendrons que celles qui n'auront pas été limitées. Ce département sera confié à notre sieur Thos. L. Macon.

G. E. GIRARDEY & Co, encanteurs, Passage de la Bourse, No 17, Entre les rues Canal et Douane. 5 sep—1m

Département des Vivres.

ARMÉE DES ETATS-UNIS, Nile-Orléans, Lne, 10 septembre 1866.

DES PROPOSITIONS CACHETÉES dont chacune doit être accompagnée d'un duplicata, seront reçues jusqu'au 25 septembre 1866, à midi, pour fournir, au Département des Vivres des Etats-Unis, trois mille (3,000) barils de FARINE extra, fraîche.

La farine devra être livrée dans les vingt jours qui suivront l'ouverture des propositions, dans cette ville, au dépôt du Département des Vivres, ou elle sera inspectée avant d'être reçue par un inspecteur du gouvernement avant d'être reçue.

Il ne sera reçu aucune proposition de personnes qui n'ont pas rempli les conditions de contrats antérieurs.

Les paiements seront effectués en tels fonds que le gouvernement aura pour être débourses.

On peut voir, au bureau, à la Presse Anchor, des échantillons de la farine demandée.

Les propositions devront être adressées au soussigné et endossées: "Propositions pour la Farine"

A. BECKWITH, Brigadier-Général Breveté et Commissaire des vivres, armée des Etats-Unis. 13 sept—dlt—en 24 sept

J. H. H. HEDGES, MOULIN A COTON ET PIQUERIE,

RUE TCHOUPITOULAS, No 381, Entre les rues Thalie et Terpsichore, au pied de la rue Hunter.

LE coton est transporté dans tous les quartiers de la ville. Les célèbres moulins à coton de E. Carver & Co, sont employés dans l'établissement. Des sacs pour contenir le coton en graine y sont fournis aux planteurs et aux négociants-commissionnaires. Les prix les plus élevés y sont donnés, comptant, du coton en graine.

On trouvera une boite pour les ordres au No 166 de la rue Gravier. Au bureau de Poste, la boite No 1,916. 8août—1m

Louis & Edouard Janin AVOCATS A WASHINGTON, D. C

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, de même que devant les différents ministères et devant les comités du Congrès.

Ecuries du CRESCENT, Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire. Nos. 50 & 52, rue Baronne.

AYANT acheté du Col. James Nelligan ses écuries, situées aux Nos 50 et 52, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à procurer aux personnes des chevaux et des voitures. Mon établissement, le mieux distribué et le plus aéré, contient 120 stalles et la meilleure remise de la ville. Venant de recevoir une grande quantité de chevaux de trait et autres, et de buggies neufs, j'invite respectueusement mes amis et le public amateur à venir voir par eux-mêmes.

Il y a dans l'établissement un grand soin pour l'exercice des animaux; on les soigne gratis en cas de maladie, tant qu'ils sont sous ma surveillance.

JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire. 7 août—3m

ANNONCES PARISIENNES

PUBLIÉES PAR M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TREVISE, PARIS.

MÉDICAMENTS FRANÇAIS EN VOGUE

Préparés par GRIMAULT et Cie Pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon

7, RUE DE LA FEUILLADE, A PARIS

Dépôts: New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillot, Deloche, et dans toutes les principales pharmacies.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS SCIENCES

Il n'existe pas de médicament ferrugineux, aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, docteur ès sciences, aussi toutes les sommités médicales du monde entier, l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal, dans les annales de la science. Les pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, anémie, convalescences difficiles, âge critique, pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation chez les dames, les fièvres pernicieuses, l'appauvrissement du sang, le lymphatisme sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus. C'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE! SIROP DE RAIFORT IODÉ. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant dépuratif végétal connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. Grimault et Cie, pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon. Demandez le prospectus de cet excellent médicament, vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine; de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections lymphatiques et scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la mollesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du Sirop de Raifort iodé.

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques, elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins, sous son influence les mauvaises digestions, les nausées, pituites, renvois de gaz, inflammation de l'estomac et des intestins cessent presque par enchantement. Les gastrites et gastralgies les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les migraines et maux de tête provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

MALADIES DE POITRINE SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Depuis des siècles, médecins et savants cherchaient un médicament qui pût guérir les maladies de poitrine, et toutes les recherches avaient été jusqu'à présent sans succès.

Mais des travaux récemment communiqués à l'Académie de médecine de Paris et les plus sérieuses expériences faites à l'hôpital Brompton, de Londres, spécialement consacré aux traitements de la phthisie, ont démontré que cette terrible maladie, quand elle n'était pas arrivée à sa dernière période, trouvait un spécifique puissant dans le Sirop d'hypophosphite de chaux.

Les toux, rhumes, catarrhes, bronchite, grippe et coqueluche, cèdent aussi rapidement à l'emploi de ce sirop, et les asthmatiques trouveront en lui un élément certain de guérison.

On recommande aux malades de faire usage en même temps des délicieuses Pastilles pectorales au suc de laitue et au laurier cerise, de MM Grimault et Ce. Cet excellent bonbon se compose des deux substances les plus calmantes, et en même temps les plus inoffensives de la matière médicale, et ne contient pas d'opium.

INJECTION ET CAPSULES VÉGÉTALES AU MATICO. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Nouveau traitement exclusivement végétal, préparé avec les feuilles de Matico, arbre du Pérou, pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée et écoulements de toute nature, sans crainte aucune des rétrécissements du canal ou de l'inflammation des intestins. La plupart des médecins de Paris ont renoncé, dès son apparition, à tous les autres médicaments. L'Injection s'emploie au début de l'écoulement, et ne provoque ni douleurs ni cuissons; les Capsules dans tous les cas ou l'on préfère les médicaments internes et surtout dans ceux chroniques et invétérés, qui ont résisté aux préparations de copahu, cubèbes et autres injections à base métallique, qui sont toutes dangereuses. L'emploi simultané de ces deux produits constitue une médication très-active.

Les médicaments français de Grimault & Cie se trouvent également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, grand dépôt de la Nile-Orléans, l'angle des rues Bourbon et Douane.

Rachat de Bons de la ville.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1866.

AVIS est donné que, conformément à la section 37, section d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, lequel est intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," et acte approuvé le 21 février 1852:

Des PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues, à ce bureau, jusqu'au 6 octobre 1866, à midi, pour la vente, à la ville, de 300 Bons de $1000 chacun, et émis conformément au dit acte.

Les propositions devront être adressées à O. De Buys, secrétaire, à l'Hôtel-de-ville, salle No 22, et en dossées: "Propositions pour la vente de bons."

JOHN T. MONROE, maire,
P. O. MOHAN, contrôleur,
JOSEPH HERNANDEZ, trésorier,
GEORGE CLARK, Président du Comité de Finances du Bureau des Aldermen,
T. H. HIGINBOTHAM, Président du Comité de Finances du Bureau des Ass.-Aldermen.
O. DE BUYS, secrétaire. 2 sept—jusq 6 oct

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

GEO. H. DUNBAR, LIQUORISTE.

FABRICANT DE LIQUEURS, 5.........RUE ST-LOUIS..........5 Nile Orléans.

ANISETTE... CURAÇAO.... MARASQUIN —Et— Liqueurs françaises de tous genres.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée. GEO. W SQUIRES, secrétaire.

Mme ALLUARD, Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses consultations. Mme ALLUARD guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 246, entre Ursulines et Ste-Anne.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris, 145..........rue Commune..........145 Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Avances sur Consignations

à New York, Boston, Liverpool, Havre, Bordeaux, le Antilles, et change sur New York, le Havre, Paris, Bordeaux.

OSCAR SERCIER 58, rue des Magasins. 1er juillet—3m

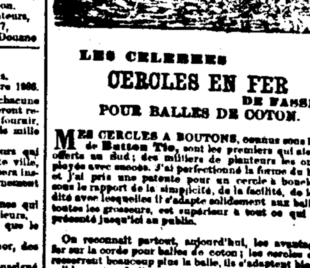

LES CELEBRES CERCLES EN FER DE FASSMAN POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, et de la rapidité avec lesquelles il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont d'un meilleur aspect, et ne coûtent pas plus cher que la corde. La perte par suite de vol et de coupures est moindre. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendront à cinquante cent de moins que la corde, et pourront être facilement employés partout dans la reconstruction...

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelques fois de 10 pieds et demi et 11 pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans de petites balles. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de mes fers.

Navire Refuge, Nile-Orléans, 7 juillet 1866. A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre part 1000 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sont généralement des presses, qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton que d'autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme seul chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING. Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman ET Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage. Rue Carondelet, No 61, Nile-Orléans. 27 juin—3m

O. B. GRAHAM & CO, 129.........RUE GRAVIER.........130

Entre les rues Camp et St Charles:

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'ils arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à drape, toile à caleçons, chemises de toile et draperie de chemises en toile écrue et Sley, gingé 8 1/4, toile dite Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs de fil, linons teints, linons blancs, linons imprimés, de mat en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés Huckaback pour la table, draperie écrite, Ducks, Hollands Burlaps, bobines, mouchoirs, coutils, tapis de table, couvertures, tartan, Winseys, cotons à l'usage des plantations, coton à l'usage de l'union et coton, ginghams, gingés, tartan, Winseys, adresses, toiles à sacs, Madras, cotes....

RESTAURANT St LOUIS, Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, aussi pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'ils trouveront toujours chez lui des chambres propres et bien aérées. 14 novembre

RESTAURANT FRANÇAIS, 73......RUE DE CHARTRES......73 Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c. à des conditions prix.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMMERCIAL PLACE, No 11. 20 août 1866.

CETTE Compagnie est maintenant prête à assurer, aux conditions les plus favorables, contre les risques d'incendie, de mer et de transport intérieur.

S. B. BUCKNER, Président, W. J. FRIERSON, Vice-Président, GEO. C. SWEET, Secrétaire.

—Directeurs—

R. K. WALKER,	ISAAC SCHERCK,
GEO. O. GARNER,	JOHN O. PARHAM,
L. J. WEBSTER,	J. J. FARLEYTON,
E. H. FAIRCHILD,	E. C. ROACH,
E. H. WILSON,	J. H. OGLESBY,
JOHN D. ADAMS,	ROBERT L. ADAMS,
S. O. WOODRIDGE,	R. W. ADAMS,
CHARLES W. NEWTON,	N. J. THAXTON,
W. J. FRIERSON,	T. T. A. LYON,
W. H. HANNON,	E. A. YORKE,
S. B. BUCKNER,	D. F. LOGAN,
A. W. BOSWORTH,	EDGAR STEEL,
J. B. CAPES.	21 août—1m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nile-Orléans,

Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St-Charles.

Nile-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président; WM. P. KELLOGG, Vice-Président; H. P. JANVIER, Secrétaire. juillet—1an—1th

GERMANIA Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilège de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président. E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Eimer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Brahn,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Bendix,
Thos Bohorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Blasco,
C. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Frob,	O. H. Karstendiek,
H. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Rickert,
Aug. Koenig.	E. Olsen.

Banque First National de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1866.

AVIS est donné que le certificat No 146, de cette banque, pour cinquante actions au nom de Gordon Granger, en date du 12 juillet 1864, ayant été perdu ou égaré, une demande a été adressée à la banque pour l'émission d'un autre certificat, en remplacement du certificat perdu. D. B. FORBES, caissier. 6sept—60

Bureau d'Immigration RUE ROYALE, 31

On trouvera le Dr. F. G. A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 95) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.

CONSERVEZ VOS DENTS J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 196.........RUE DU CANAL.........196 entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 sept—1m

TRANSFERT DE CABINET. Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez. 24 juin—3m

MALADIES SECRETES

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Eczémas, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, les Calvities, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, [chez les deux sexes] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée [la blennorrhagie]. E. GAUDOZ

EN VENTE

No. 166 rue du Camp, au premier: LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres; est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 166, RUE DU CAMP, au premier. 27 juin—3m

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des excès; l'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour la fortifier, ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si on ne s'y soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold —ET— L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux comme sous le nom de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées, y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques qui proviennent de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale L'Extrait de Salsepareille De HELMBOLD.

Il nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public a à sa sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche, de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal— Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de HELMBOLD, 594, Broadway, New York

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Bewell, des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud. 14 sept. LEEDS & CO.

E. RICHARD Fabricant de Billards, 160.........RUE STE-ANNE.........160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à caramboles. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à E. RICHARD, Boîte 1710, Bureau de Poste de la Nile-Orléans. 28 août—6m

Geo. H. Clarke. Wm Doughty ORLEANS HOUSE,

A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.

CLARKE & DOUGHTY, propriétaires. 27 juillet—3m

Bonner, Goode & Dillingham, AVOCATS.

E. M. BONNER, M. J. GOODE, J. P. DILLINGHAM.

Bureau: Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque du Canal. 21 juillet—3m

Hôtel de Mandeville.

Le soussigné reste possesseur de l'établissement connu sous le nom de MANDEVILLE HOTEL [ancienne maison Lestrade] et situé à Mandeville.

Pension et logement, $3 50 par jour

F. COLOMES. 25 août—1m

JUSTE FONTAINE Courtier,

No 118, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et a toujours des fonds illimités à placer sur hypothèque. 18juillet—3m

---

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de METTA SCHROEDER épouse de John Henry Breen. No 15,111

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Députe Greffier. 21 sept 25,28

Succession de JOSEPH ZAEDER — No 27,268

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thérèse Zaeder a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Joseph Zaeder, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 17 sept—17, 20

Succession de SIMON PROSPER LAMON No 27,339.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme veuve Simon P. Lamon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Simon Prosper Lamon décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 12 sept—17, 20

Succession de CATHARINE BULLENGER—No 27,21[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 12 sept—17, 20

Succession de CHARLES PRESTON CRANE—No 27,261

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Elizabeth M. Crane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Preston Crane décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 12 sept—17, 20

Succession de JACOB REINHARD — No 19,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible] compte [illegible] conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 12 sept—17, 20

Succession de ADAM BEATTY—No 27,2[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Taylor Beatty a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Adam Beatty, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 12 sept—17, 20

Succession de PIERRE ESCUDÉ — No 27,[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 12 sept—20, 21

Succession de IGNACIO ENTRE CANALES—No 27,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 12 sept—20, 21

Succession de MARTIN PIONT KOSKI — No 27,2[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 15 sept—20, 21

Succession de HENRY RODENKIRCH—No 27,20[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 11 sept—16, 20

Succession de [illegible] STEFFENS—No 27,2[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 11 sept—[illegible]

Succession de ANSON PECK—No 27,[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 12 sept—[illegible]

EDOUARD D'RIVE & Co contre leurs créanciers—No [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

J. J. LAISER, Députe greffier. 11 sept—[illegible]

Vve J. B. LELLOCQ P A NOBLOM, [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

JULES VIENNE, Député greffier.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

JULES VIENNE, Député Greffier.

INSTITUTIONS.

Académie des Saints Anges.

LA réouverture des classes à L'ACADÉMIE DES SAINTS ANGES, sous la direction des Sœurs de [illegible], aura lieu LUNDI [illegible]

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE MME DERON, No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

INSTITUT SAINT-CHARLES, Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme C. MACÉ, Rue Bourbon, No 104.

LE cours des études recommencera, dans cette institution, LUNDI 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut St Charles depuis nombre années, et rien n'est négligé par la Directrice, en ce qui peut donner aux élèves qui lui sont confiées, la plus haute éducation morale et intellectuelle.

Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut. 26 août—1m

INSTITUTION LOCQUET.

RUE ST-CHARLES, 212 et 214, et 199 et 201, RUE DU CAMP. (entre les rues Julie et St-Joseph)

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

Année scolaire 1866-1867.

MADEMOISELLE M. A. Burr, ayant succédé à Madame Max Le Roy dans la direction de cet établissement, a l'honneur de prévenir les parents que les cours seront réouverts à l'institution le lundi 3 septembre prochain, et qu'ils se continueront régulièrement jusqu'au mois d'août 1867.

Mademoiselle BURR, dont tous les efforts tendront à la placer à la hauteur de sa tâche, ose espérer que les familles voudront bien lui conserver le patronage qu'elles avaient accordé à sa devancière.

Pour tous renseignements, s'adresser directement ou par lettre à Mlle M. A. BURR, à l'Institution. 26 août—1m

COLLÈGE DIRIGÉ PAR M. CARON, Rue des Remparts Nos 240, 242 et 244, PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Instruction commerciale et industrielle.

LANGUES modernes, Calcul, Tenue des livres, Géométrie, Dessin linéaire, Mécanique, Connaissances usuelles. Classes du jour de 9 à 3 heures pour les enfants et les jeunes gens. Classes du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes. Cours en commun et leçons particulières. 27 août

AGENCE D'IMMIGRATION 54, RUE DE L'UNION, Nile-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine. 21 sept—1m

HOTEL FIJUX, 10 & 12 Waverly Place—New-York,

A un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et le voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hotel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc. etc.

VIN DE CHAMPAGNE De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention sur termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, No 37 rue Vieille-Levée. janv—

Ecole de musique pour jeunes enfants et demoiselles,

DIRIGÉE par [illegible] MAGGONI — Des cours de [illegible] [illegible] à l'Académie Musicale de [illegible] No 121, entre Dauphine et Bourgogne [illegible] 6 octobre, Lundi, 1er octobre.

Charbon et bois de corde, à vendre par P. V. BERNARD,

Passage de la Bourse, No 58, 22 août—1m entre Douane et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Vente sans aucune réserve.

400 caisses bottes, souliers, brodequins, et claques, peaux pour hommes et enfants.

Par GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 63 Chartres

JEUDI 20 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve—

350 caisses bottes, souliers et brodequins.

—Aussi—

100 caisses chap. aux pour hommes et enfants. Conditions à la vente. 19 sept

Fonds d'un magasin de campagne. 500 lots marchandises sèches de saison.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 63 rue de Chartres.

VENDREDI 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Le fonds d'un magasin de campagne se composant de 500 lots de marchandises sèches telles que cotons blancs et écrus, flanelles et indiennes assorties, toiles d'Irlande, peignes, peaux de chèvre, cotonnade... [illegible] moutons en soie, draps noirs chemises en coton, bas, &c. &c.

AUSSI

Contenance françs, boutons, gants, peignes, bretelles, lampes, meches à lampes, globes, [illegible] &c. &c. Conditions à la vente. 19 sept

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co, O. Dreux, encanteur.

JEUDI 20 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, dans les salles d'encan, No 42 et 17 rue de la Vieille Levée—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. Comptant en acceptant. 19 sept

PAR J.P. BOISSEAU.

Maïs, Son, Blé sarrazin, Farine de maïs, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. Bureau, rue Gravier, No 52.

[illegible]

Bois de construction! Bois de construction! Par J. P. BOISSEAU, Encanteur.

[illegible]

Mulet et Dray à l'encan. Vente pour cause de départ.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

Succession d'Eugène Paolini ou Pacolini—No. 27,233.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

PAR O. VALETON.

Maïs cassé, savon, harengs, candy.

PAR O. VALETON, encanteur.

[illegible]

Vins en barriques Liqueurs Marie Brizard, Moutarde et Salaisons. Vente sans réserve.

PAR O. VALETON, encanteur.

[illegible]

Never noir! Never noir!

PAR O. VALETON, encanteur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

J. F. Pollock vs. J. B. Kyes.

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 21 sept—[illegible]

F. AUGUSTE vs la goëlette ADELAIDE [illegible]

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 11 sept—14, 17, 20, 22

VENTES DE CONSTABLE.

CURTIS HARRIS contre WILEY HARRIS et WILEY HARRIS & Co.

DEUXIEME JUSTICE DE PAIX—[illegible]

JOHN C. KUZAC, Constable.

CHRIST SCHERRER contre W. MACHER.

COUR de Sixième Juge de Paix—[illegible]

DANL WILSON, Constable.

Moore & Hereford contre John Hallesey.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la paroisse d'Orléans—[illegible]

La goëlette EMMA ses meubles, gréements et apparaux [illegible], Deuxième District, au pied de la rue St. Philippe.

[illegible]

Conditions—Comptant sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC, Constable de la Cour du 2me Juge de Paix.

John McCarthy contre la goëlette Emma, Chas Collins contre la goëlette Emma, le capitaine et les propriétaires.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la paroisse d'Orléans—[illegible]

La goëlette EMMA ses meubles, gréements et apparaux [illegible], Deuxième District, au pied de la rue St Philippe.

Saisie dans le susdit procès.

Conditions—Comptant sur livraison, en billets du Trésor des Etats Unis.

JOHN C. KUZAC, Constable de la Cour du 2me Juge de Paix. 5 sept—20—6 oct

Succession d'HONORÉ ALCIDON—No 27,081

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier. 16 sept—21

Sixième état annuel de la Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DU STAR.

NOUVELLE ORLEANS, 1er juillet 1866

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant:—

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1866 .... $46,694 66

Savoir: [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PLACIDE FORSTALL, Président. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

A une réunion qui a eu lieu le 20 août 1866 les directeurs ont résolu de payer, à partir du 15 septembre prochain, un intérêt d'un an de 6 pour cent sur les scrip non-encore payés.

PLACIDE FORSTALL, Président. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi ce 22 août 1866. PAUL W. COLLENS, Juge de Paix.

—Directeurs—

JAS. JACKSON,	CHS. ROMAN,
ALFRED DUFILHO,	ARTHUR FORSTALL,
B. LAPLACE,	AD. SCHREIBER,
J. F. SCHROEDER,	F. DOLHONDE,
L. R. COLEMAN,	JAS. POLLOCK,
W. C. C. CLAIBORNE,	PLACIDE FORSTALL.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente à crédit.

850 lots d'habillements de saison, —ET— 450 lots de lingerie.

Vente sans réserve, à 90 jours de crédit.

PAR HOFFMAN & MARKS, S. S. ZEINICKER, encanteur. Bureau, rue de Chartres No 38.

IL sera vendu, vendredi, 21 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

850 lots d'Habillements de saison, comprenant—

[illegible]

—EGALEMENT—

[illegible]

Conditions: Pour toutes sommes au-dessous de $300, comptant; au-dessus de $300, 90 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 13 sept

PAR JOHN C. BLOHM

Marchandises Sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI 20 courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan au No 30 de la rue Bienville, il sera vendu—

Sans réserve.

[illegible]

Conditions à la vente. 19 sept

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles en acajou et en noyer, à l'encan, pour cause de départ.

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu vendredi, 21 septembre, à 10 heures au [illegible]

Conditions. Comptant, en billets du Trésor des Etats. 19 sept

Succession de JUAN Y DE EGAÑA.—No 16,612. 16 chaudières à sucre et bois à l'encan.

Par MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

CHAUDIERES à sucre en fer battu, grandes et [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats. 19 sept

Foin. Foin.

100 balles Foin prime de l'Ouest, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 sept

Meubles......Meubles......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 20 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 47 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux, appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de trait, Vaches Laitières, Buggies, Harnois, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Aux fournisseurs de cheveux, aux coiffeurs et fabricants de perruques.

22 livres de longs cheveux, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Succession de Theo. L. Bruce.—No 27,184.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Succession de John Gallagher—No 19,11[illegible]

Terrain de prix dans le Quatrième District. Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE

Très belle et agréable Résidence dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon.

Une Maison en Briques, à trois Etages et à Mansarde, parfaitement disposée et bâtie dans le genre moderne, ayant Seize Chambres et bâtie sur un terrain large et profond.

PAR J B WALTON & DESLONDE, J B WALTON, encanteur, Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale [illegible]

[illegible] la belle Maison en briques, à trois étages et à mansarde, [illegible]

PAR S. GUINAULT.

Distillerie.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

VENDREDI 21 septembre 1866, à midi, à la Bourse [illegible]

Une distillerie complète avec citernes, pompes, tuyaux, &c.

Conditions—Comptant. 19 sept

VACHERIE.

Vente pour cause de mauvaise santé.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 20 septembre 1866, [illegible]

LA VACHERIE de Pierre Dancos, [illegible]

17 sept—4

Hotel de Soto, [illegible]

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO. [illegible]

H. LEGENDRE, agent, 142 rue Gravier

N. B.—On démolisse les ordres dans le plus bref délai. 25 sept—3m

Le Docteur A. LANDRY,

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans.

No 60, rue du Maine, encoignure Royale. 7 sept—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Vente sans réserve, de Six cents colis et lots de Marchandises sèches et du pays.

Par VINCENT & Co. Wm P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu jeudi 20 courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 31 de la rue de Chartres—

[illegible]

—Egalement—

[illegible]

100 douzaines nubias et [illegible] 20 sept

PAR G. DE FERIET.

Résidence de prix. Nos. 195 et 197 de la rue Dumaine et Nos. 168, 170, 192 et 197 de la rue Tremé.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, au No 42 de la rue Royale.

SAMEDI, 22 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu [illegible]

[illegible]

Cinq terrains et une maison en bois. [illegible] faisant faces aux rues Galvez et [illegible], entre Columbus et Laharpe, près les dépôts du chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI 22 septembre 1866, [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Meubles de maison et argenterie.

SUCCESSION DE CELINA [illegible] TELESPHORE ROMAN.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 27,[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Co, NICOLAS J. HOLT, encanteur. Bureau No 17, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, jeudi le 27 septembre [illegible]

[illegible]

Maison "cottage" basse, No. 68 de la rue Liberté

C. M. et Anne Maria Jois contre Lelia Bradfute, No 27,[illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C E GIRARDEY & Co, NICHOLAS J. HOLT, encanteur.

SAMEDI, 29 octobre 1866, à midi, [illegible]

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Marchandises sèches, Souliers, Linge fait, &c. &c. &c.

PAR FORSTALL & SPEAR. PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau, No 26 rue Bienville.

AUJOURD'HUI 20 septembre à 10 heures, il sera vendu à notre salle d'encan, No 26 rue Bienville— 300 lots marchandises sèches, souliers, linge fait, &c.

—Egalement—

10 pièces soierie noire gros du Rhin. Conditions à la vente. 20 sept

Deux Maisons de Résidence de valeur, Inco à la rue Constance, Premier District.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau, No 26 rue Bienville.

MERCREDI 26 septembre à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Maïs. Maïs. Maïs.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, 20 septembre 1866, à 10 heures du matin, [illegible]

Conditions comptant. 20 sept

PAR VON ZINKEN & SULLY.

Succession de Frederick Aeschlemann, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, dossier No 27,185.

Meubles, comprenant wagons à deux et à quatre chevaux, charrettes à bagages et à ordures, charrettes à bœufs, brouettes, chaînes, installations de gaz, &c. Egalement, le bail de trois ans du magasin No 166 de la rue Gravier et 17 de la rue de l'Union.

PAR VON ZINKEN & SULLY, LÉON VON ZINKEN, encanteur. Bureau rue Gravier No 166.

[illegible]

Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14 sep